

02.10.2014 – 15:51 Uhr

Coupage de vins : Dominique Giroud rétablit les faits



Lausanne (ots) -

Le 21 février 2014, la RTS a laissé entendre que Dominique Giroud était un vigneron malhonnête n'hésitant pas à trafiquer des centaines de milliers de litres de vins pour s'enrichir. Fausses et diffamatoires, ces insinuations sont à l'origine d'une vague d'indignation générale qui a ruiné la réputation de Dominique Giroud et de son entreprise. Aujourd'hui, pour rétablir son intégrité et celle de tout un secteur économique, ce dernier s'explique en rétablissant les faits et en les replaçant dans leur contexte.

Le 21 février 2014, le journaliste Yves Steiner a signé un reportage, diffusé au 19:30 de la RTS, qui défend la thèse selon laquelle Dominique Giroud serait un vigneron sans scrupules qui trafiquerait ses cuves et tromperait les consommateurs pour s'enrichir. Ces insinuations gravissimes sont à l'origine d'une vague d'indignation générale qui a entaché et probablement ruiné à jamais la réputation d'un homme et de son entreprise. Aujourd'hui, Dominique Giroud a décidé de s'expliquer, de rétablir les faits et de les replacer dans leur contexte.

Est-il légal de couper un vin ? Pourquoi coupe-t-on un vin ? Comment le coupage des vins est-il réglementé en Suisse ? Pourquoi tolère-t-on les coupages ayant pour objectif d'optimiser le prix des vins ? Qui surveille les vigneronnes en Suisse ? Combien d'irrégularités sont-elles constatées chaque année ? Quelles sont les sanctions prises ? En apportant des réponses précises à ces questions, Dominique Giroud veut contribuer à combattre le soupçon de tricherie qui pèse aujourd'hui sur lui, mais également sur toute une profession. Mieux comprendre comment fonctionne la chaîne du vin doit permettre de mieux comprendre le contexte dans lequel il peut arriver que des vigneronnes ou des marchands de vin commettent des erreurs. Qui n'en commet jamais ?

Aujourd'hui, par méconnaissance, on se scandalise et on met à la Une des journaux les vigneronnes pour la moindre inadvertance - Dominique Giroud est le premier à en avoir fait douloureusement les frais. Pourtant, dans l'ensemble, le système fonctionne. Les vigneronnes disposent de la marge de manoeuvre dont ils ont besoin pour répondre de manière différenciée aux attentes des consommateurs. Lorsqu'ils commettent des irrégularités, ils sont avertis ou sanctionnés. Au final, et c'est ce qui compte, les vins suisses sont d'excellente qualité. Bien sûr, on peut toujours améliorer les choses, mais le système en place a fait ses preuves. Jugements sommaires et condamnations hâtives doivent céder la place à une appréciation plus nuancée du fonctionnement de la chaîne du vin. Avec la liste de questions-réponses attachée à ce communiqué, Dominique Giroud espère apporter sa contribution à ce débat public. En voilà la synthèse pour le lecteur pressé :

- Bien que méconnu du grand public, le coupage/assemblage des vins est, dans certaines proportions, une pratique parfaitement licite et bien réglementée. En Suisse comme à l'international, elle repose sur la règle communément admise du 85/15, c'est-à-dire la possibilité de mélanger à un lot jusqu'à un maximum de 15% d'un autre vin de même couleur.

- Dominique Giroud est propriétaire d'une cave depuis 1992. Depuis ses débuts, il s'est toujours donné pour objectif de respecter scrupuleusement lois et règlements, y compris en matière de coupage de vins où les limites tolérées sont particulièrement strictes en Valais. A de très rares exceptions près, cet objectif a été atteint. Sa maîtrise oenologique a été récompensée par plus de 300 médailles et autres reconnaissances, en Suisse et à l'international. Ces reconnaissances ont été obtenues sur la qualité des produits, préoccupation première de Dominique Giroud qui s'est toujours entouré des meilleurs oenologues, notamment Daniel Dufaux (président de l'Union suisse des oenologues), Philippe Corthay (ancien professeur à Changins, oenologue-conseil), ou encore Steve Blais du cabinet Michel Rolland Conseils (l'un des bureaux les plus réputés de Bordeaux et du monde).
- Depuis 2005, les caves Giroud ont commercialisé année après année entre 3,5 et 9,5 millions de litres de vin. Pour regrettables qu'elles soient, les exceptions montrées du doigt par la RTS doivent être replacées dans leur contexte : elles concernent moins de 6000 litres de vin, soit 0,03% des 19 millions de litres commercialisés sur la période concernée. En moyenne, l'écart avec la limite autorisée d'assemblage (15%) est de faible ampleur : 2,4%. Le gain réalisé par inadvertance est tellement infime qu'il en devient anecdotique : il s'élève à moins de 15'000 francs pour un chiffre d'affaires avoisinant les cent millions de francs sur la période concernée. De plus, la plupart des écarts remontent à 2007, qui est une année de transition au sein de Giroud Vins : cette année-là, les vendanges se sont déroulées au milieu du chantier extraordinaire visant à doter l'entreprise de sa nouvelle cave ultramoderne à Sion.
- Les écarts constatés dans la cave de Dominique Giroud sont de regrettables inadvertances comme il en arrive dans toute activité humaine, mais ils ne sont ni systématiques ni intentionnels. En regard de la loi, ils sont de peu de gravité et ne suffisent en aucun cas à justifier la campagne systématique de démolition dont leur auteur est l'objet depuis des mois dans les médias.

Ce communiqué est accompagné d'une FAQ.

Contact:

Marc Comina
mc@marc-comina.ch
079 128 34 95

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053682/100762415> abgerufen werden.